Solution :

I-

1-

- C. Moyen (CM) = C.T.G / Quantité.
- Cm = Variation CTG / Variation de la quantité.
- Profit global = Recette totale – Coût total global
- Recette total (RT) = Prix de marché X Quantité
- Profit marginal = variation Profit total / variation de la quantité.

Quantité	Coût total Global	CU (coût moyen)	Coût marginal	Recettes totales	Profit total	Profit marginal
1	140	140,00	140,00	150	10	10
2	170	85,00	30	300	130	120
3	190	63,33	20	450	260	130
4	240	60,00	50	600	360	100
5	300	60,00	60	750	450	90
6	400	66,67	100	900	500	50
7	550	78,57	150	1050	500	0
8	710	88,75	160	1200	490	-10

2- Graphique :

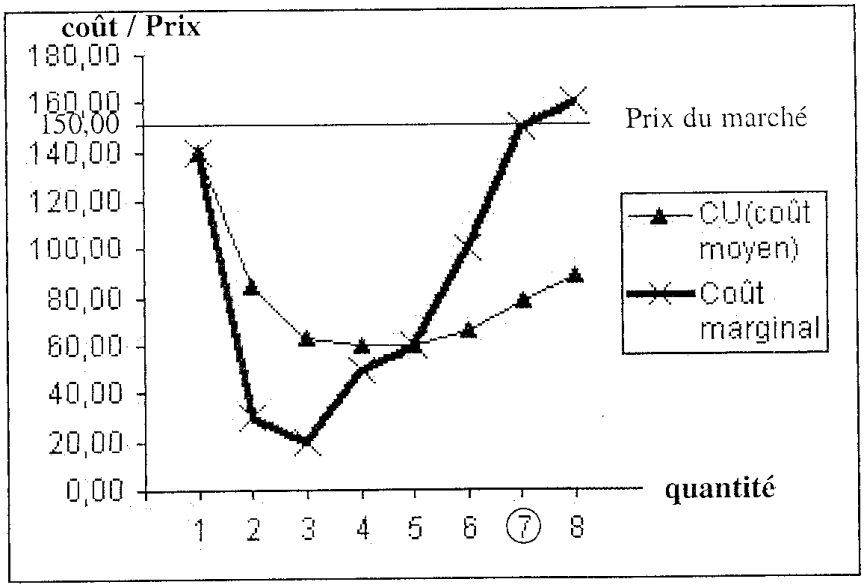

Le profit total correspond à la surface du rectangle ABCD :
(150 – 78,57) x 7 = 500,01

3- Sur le marché de concurrence pure et parfaite, le prix s'impose à l'entreprise quelles que soient les quantités qu'elle souhaite vendre. Elle est Price taker.
Donc l'entreprise ne peut pas agir sur le prix de marché, elle doit déterminer sa quantité à produire. D'après le tableau, les quantités permettant de réaliser le plus de profit sont : 6 et 7, elles correspondent à un profit total de 260.

- Pour la quantité produite de 6 unités, la dernière unité produite rapporte encore un profit supplémentaire de 50 dh (500 – 450 = 50 dh). donc l'entreprise a toujours intérêt à produire plus.
- Pour la quantité produite de 7 unités, la dernière unité produite ne rapporte plus (500 – 500 = 0 dh). donc il faut arrêter la production car juste après, l'unité supplémentaire engendra une perte pour l'entreprise de l'octobre de 10 dh.

Le niveau de production de 7 unités correspond donc au niveau optimal de production permettant de réaliser le maximum de profit. A ce niveau le Cm = Prix du marché = 150 dh.

Conclusion : En régime de concurrence pure et parfaite, le niveau de production permettant de réaliser le maximum de profit correspond à l'égalité suivante :

Prix du marché = coût marginal

II-

1-

a- Le prix a été déterminé par le monipoleur lui-même suite à des enquêtes portant sur l'attitude des clients face aux prix et leurs évolutions.

b- **Dans le cas de CPP** le prix est fixé selon la loi de l'offre et de la demande, le prix est une donnée qui s'impose à l'entreprise.

Dans le cas du monopole le prix est déterminé par l'entreprise sur la base de l'évolution de la demande (l'élasticité de la demande par rapport au prix). Ici, il n'y a pas de différence entre la demande de l'entreprise et la demande du marché.

2-

a-

Quantités	CT	CM	RM (1)	RT	Rm	Cm	Profit total
1	7000	7000	17000	17000	17000	70000	10000
2	13000	6500	15000	30000	13000	6000	17000
3	19000	6333	13000	39000	9000	6000	20000
4	24000	6000	11000	44000	5000	5000	20000
5	31000	6200	9000	45000	1000	7000	14000
6	39000	6500	7000	42000	3000	8000	3000

b- Le monopole étant le seul vendeur sur le marché, sa courbe de demande est tout simplement celle de la demande du marché qui diminue avec le prix. La recette moyenne du monopole diminue aussi.

Le profit total s'accroit jusqu'au niveau de la 4ème quantité puis il baisse.

Le maximum du profit du monopole se réalise au niveau de la 4ème unité, à ce niveau Rm = Cm.

c- Le prix est donc 11 000 UM (RM) et le profit maximum est de 20 000 UM.

d-

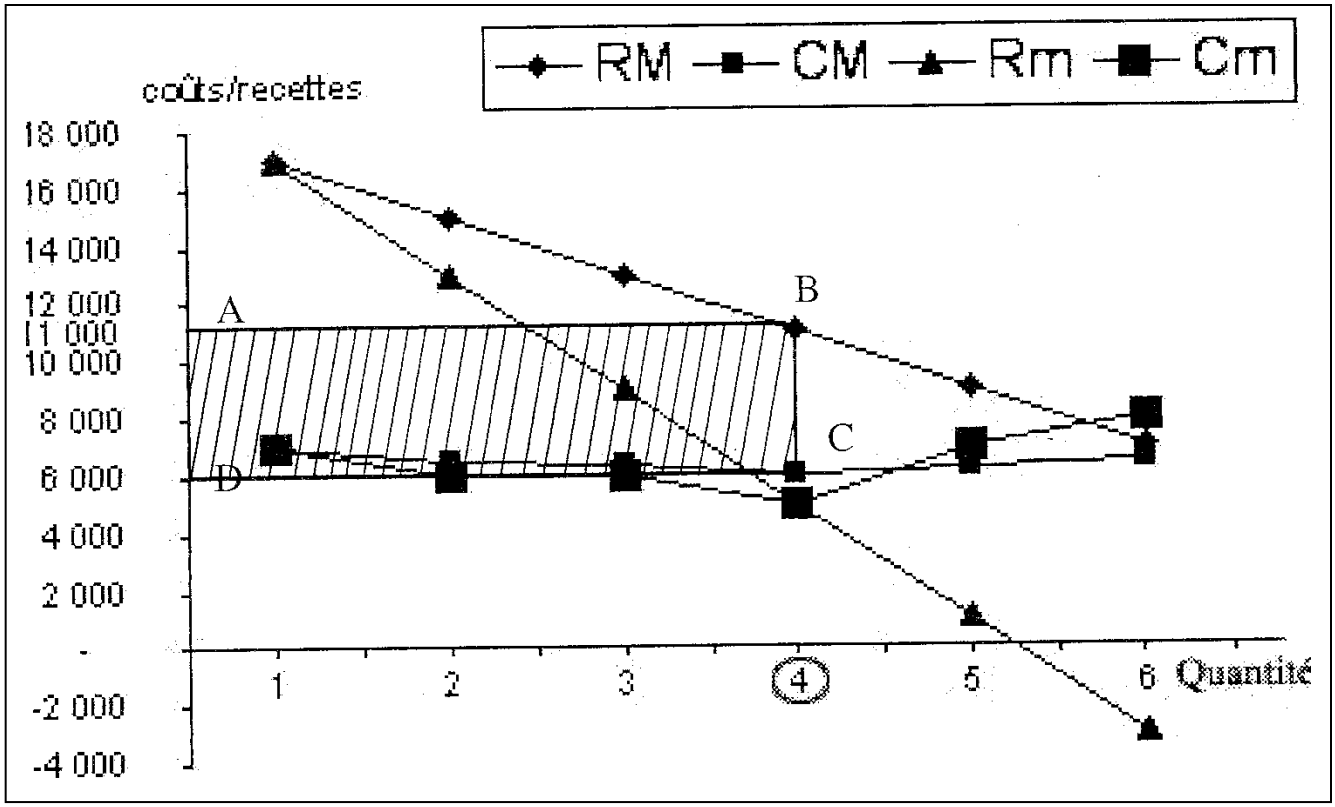

- Le profit total correspond à l'aide du rectangle ABCD x 4 soit :

  (11 000 – 6 000) x 4 = 20 000 UM

- Le monopole fixe le prix et la quantité. Il est **price maker**, il dispose donc de ce que l'on appelle **un pouvoir du marché**.
- Sur le marché de monopole, pour maximiser son profit le monopoleur fixera les quantités à produire de telle façon que :

Recette marginale = Coût marginal

Plus la demande est élastique, plus le monopole gagne de l'argent car moinss il a besoin de rationner pour faire monter le prix.